



EXAMEN PROFESSIONNEL

Recrutement de greffiers (C en G) 2025

Flash inFO

FO Justice - PA – le 25 octobre 2025

Le **Syndicat National FO Justice - Personnels Administratifs**, vous informe de l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps de greffiers des Services Judiciaires au titre de l'année 2025.

Cet examen est ouvert aux Adjoints Administratifs relevant du Ministère de la Justice et justifiant au 1^{er} janvier 2025 d'au moins 11 années de services publics.

Les candidats doivent être en activité (comprenant notamment les agents en congé maternité ou paternité, en congé de maladie ordinaire ou de longue maladie, en congé de longue durée, en congé de formation professionnelle), en détachement, en congé parental ou en cours d'accomplissement du service militaire **à la date de l'épreuve écrite, soit au 4 février 2025**

Ouverture des inscriptions	du 05 novembre 2024 - 10h au 19 décembre 2024 – 23h59 (heure de Paris)
Épreuve écrite d'admissibilité au siège des cours d'appel désignées comme centre d'examen	le 04 février 2025
Résultats d'admissibilité	07 avril 2025
Retour du RAEP et des états de service pour les seuls candidats admissibles et convoqués à l'épreuve orale	au plus tard le 25 avril 2025
Epreuve orale d'admission	à compter du 12 mai 2025
Relevé de notes	à compter du 25 juin 2025

Épreuves

Épreuve écrite d'admissibilité

Il s'agit d'une ou de plusieurs mises en situations professionnelles portant sur la procédure civile et prud'homale ou la procédure pénale, au choix du candidat après communication des sujets. (3h ; coefficient 4)

Épreuve orale d'admission

Il s'agit d'un entretien avec le jury visant à apprécier votre expérience professionnelle, votre aptitude à exercer les fonctions de greffier, vos motivations et vos qualités personnelles. Au cours de cet entretien, vous pouvez être interrogé(e) à partir de [votre dossier RAEP](#) sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à votre environnement professionnel, aux fonctions exercées ainsi que sur des situations pratiques (durée : 25 minutes maximum dont cinq minutes maximum d'exposé ; coefficient 3).

Procédure d'inscription

Les inscriptions s'effectuent par [voie électronique ici](#)

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats peuvent retirer le dossier imprimé au service du Procureur de la République près le tribunal judiciaire du lieu de sa résidence administrative. Le dossier imprimé, dûment rempli par le candidat, sera à retourner **au plus tard le jeudi 19 décembre 2024**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : **ministère de la justice, direction des services judiciaires, sous- direction des ressources humaines des greffes, bureau RHG4, pôle des recrutements, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01.**

Vous trouverez les divers renseignements et annexes [ici](#) ou [là](#)

